ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE BRETAGNE

Seuil des immobilisations

Délibération n° C-24-14

Le Conseil d'administration, réuni le 26 novembre 2024

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP), notamment son article 215 ;

Vu le recueil des normes comptables pour les établissements publics ;

Vu l'instruction comptable commune ;

Vu la délibération N° 2011-3 en date du 28 janvier 2011 ;

Sur le rapport de présentation de la directrice générale ;

Après en avoir délibéré,

Approuve les modalités suivantes pour la comptabilisation et le suivi des immobilisations :

Libellé	Durée	Méthode	Seuil
Concessions et droits similaires, brevets, licences...	5 ans	Linéaire	800€ HT
Immeubles	50 ans	Linéaire	800€ HT
Installations générales, agencements...	10 ans	Linéaire	800€ HT
Matériel de transport	5 ans	Linéaire	800€ HT
Mobilier	10 ans	Linéaire	800€ HT
Matériel de bureau et informatique (dont infrastructure, ordinateur et élément associé, téléphonie, vidéoprojecteur, caméras, appareil photo...)	5 ans	Linéaire	250€ HT

Cette décision sera mise en œuvre à compter du 1er janvier 2025.

La présente délibération abroge la délibération N° 2011-3 en date du 28 janvier 2011.

Nombres de votants : 28
Nombre de voix POUR : 28
Nombre de voix CONTRE : 0
Nombre d'abstentions : 0

Approuvé par le Préfet de Région

Pour le Préfet de région, et par délégation,
l'adjoint au Secrétaire général
pour les affaires régionales

Ludovic MAGNIER
Signé électroniquement le 09/12/2024
par Ludovic MAGNIER

Le Président du Conseil d'administration

M. Philippe HERCOUET

Philippe HERCOUET
Signature numérique de Philippe HERCOUET
Date : 2024.12.03 19:51:36 +01'00'

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public foncier de Bretagne et affichée au siège de l'établissement, sis 14 avenue Henri FREVILLE – CS 90721 – 35207 RENNES cedex 2. La présente délibération et les pièces s'y rapportant sont également consultables au siège de l'établissement public foncier de Bretagne.